

CSE ORDINAIRE DE FEVRIER

ADAPTATION AUX MARCHES !

27 février 2026



N° 28

CALENDRIER DE TRAVAIL : réponse aux évolutions positives du marché !

UT : La direction annonce 4 séances supplémentaires collectives les samedis 07, 14, 21 et 28 mars. En prévision, 3 séances supplémentaires collectives les samedis 11, 18 et 25 avril. La direction justifie cette programmation afin de répondre aux commandes clients en progression principalement DS7. Les heures utilisées sont déduites du compteur de récupération négatif faisant suite à des annulations de séances dues aux ruptures d'approvisionnement de pièces début 2025. Le week-end de Pâques est préservé.

SSMU : 5 séances collectives supplémentaires sont programmées les 14, 15, 21, 22 et 28 mars et en prévisions les 11, 12, 18, 25 et 26 avril. Certains secteurs travaillent le jour férié du vendredi saint du 03 avril.

Mécaniques : 7 séances supplémentaires collectives sont programmées les 07, 09, 14, 16, 21, 23 et 28 mars dans plusieurs secteurs. En prévision, la direction annonce le travail des jours fériés du 03 et 06 avril et 4 séances les 04, 11, 18, 25 avril dans plusieurs secteurs.

Fonderie : 2 séances supplémentaires collectives sont programmées les 07 et 14 mars dans différents secteurs. En prévision, sont annoncés les jours fériés du 03 et 06 avril et les 04 et 11 avril.

Forges et Outillage : L'activité est standard.

DAEC : point d'avancement

629 départs sont inscrits au 12 février sur les 1800 départs prévus toutes mesures confondues.



Frais de déplacement : harmonisation des frais de déplacement au niveau européen à compter du 01 mars.

Effectif : 3 588 salariés (-36), dont 193 IC et 458 sur les métiers classés D & E (-6). Le site emploie 590 intérimaires (-119). Les fins de mission des CTT sont liées au passage à 2 équipes à 33 vhn.

Impact suspension de la réforme de la retraite : 1500 salariés sont concernés en France. Cette suspension vient réduire la durée de cotisation pour certains salariés nés entre 1964 et 1968. L'âge de départ baisse en moyenne entre 1 et 3 trimestres. Pour ceux déjà en congé seniors impactés favorablement, ils recevront un courrier les informant des modalités administratives à transmettre.

CSE : Evolution du montant des chèques vacances 2027 passant de 220€ à 250€. En mars, subventionnement de la billetterie cinémas. Le bon d'achat « shopping PASS » d'une valeur de 70€ est disponible jusqu'au mardi 30 juin 2026.

Vos élus et RS : E. Antony, L. Gauthérat, D. Lindecker, Franck Vandersoupe & C. Broqué



DEFENDRE L'INDUSTRIE, PROTEGER LES EMPLOIS